



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT RIVOAL**

Séance du vendredi 8 juillet 2016

L'an deux mille seize et le huit du mois de juillet à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Yves Claude GUILLOU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du conseil municipal : 1 juillet 2016.

Etaients présents : Jacqueline BRONNEC, Catherine L'HARIDON, Hervé QUERE, Jean Yves JACQ, Annick LOUBOUTIN, Laurent RANNOU, Michel LE SIGNOR, Mickaël TOULLEC,.

Excusés : Dominique DUCASSE, Gérard CADIOU

Monsieur Mickaël TOULLEC a été élu secrétaire.

SCIC de Ti Menez Are –proposition de participation

Vu le code général des collectivités territoriales,

En application des dispositions de l'article 19 septies de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, et plus particulièrement de son TITRE II ter portant statut de la société coopérative d'intérêt collectif ;

Vu les statuts de Ti menez Are, Société coopérative d'intérêt collectif anonyme à capital variable en cours de constitution, dont voici une partie des caractéristiques :

1. Dénomination : Ti menez Are
2. Forme : société coopérative d'intérêt collectif anonyme, à capital variable
3. Objet social :
 - Gérer un établissement à vocations multiples accueillant différents publics,
 - Concevoir, organiser, animer, gérer des séjours éducatifs et touristiques, en particulier des accueils collectifs d'adultes ou de mineurs, des accueils de loisirs, de randonneurs, des séminaires, avec ou sans hébergement, des sorties scolaires, des classes de découvertes et des animations d'éducation à l'environnement et au développement durable,
 - Accompagner par la formation, le conseil, l'ingénierie tout projet se rapportant à l'objet social de la SCIC.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil

DECIDE

D'adhérer à la société coopérative d'intérêt collectif à capital variable (SCIC) Ti menez Are, au sein du collège des collectivités

D'entrer au capital de la société coopérative d'intérêt collectif à capital variable (SCIC) Ti menez Are à hauteur de 5 parts de capital soit 250 €.

La SCIC est créée le 01 septembre 2016 et son activité démarre le 01 janvier 2017.

Pour copie certifiée conforme au registre
Le Maire,

Le Maire,

-Certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.

-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.